



## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le public est informé que par arrêté en date du 4 avril 2019, le Président de la Communauté urbaine d'Arras a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Communauté Urbaine d'Arras.

### Objet, date et durée de l'enquête

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté Urbaine d'Arras, pour une durée de 45 jours consécutifs, du lundi 13 mai 2019 à 9 heures au mercredi 26 juin 2019 à 17 heures.

### Autorité responsable du projet et de l'enquête

Toute information relative à cette procédure et à l'organisation de l'enquête publique pourra être sollicitée auprès de la Communauté Urbaine d'Arras, Direction de l'Urbanisme, La Citadelle, 146 allée du Bastion de la Reine, CS 10345, 62026 Arras, qui constitue par ailleurs le siège de l'enquête, par courrier, mail ([al.deslandes@cu-arras.org](mailto:al.deslandes@cu-arras.org)) ou téléphone (03.21.21.86.80).

### Décisions pouvant être adoptées à l'issue de l'enquête

A l'issue de l'enquête, le Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine d'Arras se prononcera, par délibération, sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

### Commission d'enquête désignée pour l'enquête

Par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille, a été désignée une commission d'enquête composée comme suit :

Président : Monsieur Gérard GUILBERT, géomètre du cadastre, retraité,

Membres : Monsieur Francis LECLAIRE, cadre responsable des installations de la réparation navale au Port autonome de Dunkerque, retraité, Monsieur Patrick CHLEBOWSKI, retraité de gendarmerie, Monsieur Roger FEBURIE, officier de gendarmerie, retraité et Monsieur Olivier THEETTEN, cadre d'entreprise, retraité.

### Consultation du dossier et observations du public

Pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 13 mai 2019 à 9 heures au mercredi 26 juin 2019 à 17 heures, le dossier d'enquête publique sera consultable :

- au siège de l'enquête : à la Communauté Urbaine d'Arras (Citadelle, 146 Allée du Bastion de la Reine, CS 10345, 62026 Arras Cedex) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (les jours ouvrables), exceptions faites des jours d'ouverture et de clôture de l'enquête publique (lundi 13 mai 2019, à partir de 9 heures et mercredi 26 juin 2019 jusqu'à 17h00) - en version papier et sur borne informatique ;
- dans les autres lieux d'enquête : en mairie d'Arras, (centre administratif) 6 place Guy Mollet à Arras, en mairie de Bailleul Sire Berthoult, (11 rue de Fampoux à Bailleul Sire Berthoult), en mairie de Beaumetz les loges (4 Rue de la Mairie à Beaumetz Les Loges), en mairie de Feuchy (4 Place de la Mairie à Feuchy), en mairie d'Hénin-Sur-Cojeul (10 bis rue de Boiry à Hénin Sur Cojeul), en mairie de Maroeuil (3 Rue du Général Leclerc à Maroeuil), en mairie de Thélus (1 Grand Rue à Thélus), aux jours et heures habituels d'ouverture - en version papier et sur borne informatique ;
- sur le site internet de la Communauté urbaine d'Arras : <http://www.cu-arras.fr>, rubrique Grands projets / Grand Arras 2030 / Plan Local d'Urbanisme intercommunal 39 communes, où il pourra être téléchargé via un lien vers le registre numérique ;
- sur le registre numérique accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/plui39-cu-arras>

En outre, pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 13 mai 2019 à 9 heures au mercredi 26 juin à 17 heures 2019 inclus, un **extrait communal** du dossier de Plan Local d'Urbanisme intercommunal sera consultable dans des lieux d'information - en version papier :

- en mairie d'Achicourt (4 Place Jean Jaurès à Achicourt), en mairie d'Acq (6 rue de la liberté à Acq), en mairie d'Agny (3 Rue Ferdinand Buisson à Agny), en mairie d'Anzin Saint Aubin (10 bis rue Henri Cadot à Anzin Saint Aubin), en mairie d'Athies (1 Place Maréchal Foch à Athies), en mairie de Beaurains (27 rue Jean Jaurès à Beaurains), en mairie de Boiry Becquerelle (9 Rue de l'Eglise à Boiry Becquerelle), en mairie de Boisleux au Mont (9 Rue de la Mairie à Boisleux Au Mont), en mairie de Boisieux Saint Marc (2 rue de la Mairie à Boisieux Saint Marc), en mairie de Boyelles (2 rue principale à Boyelles), en mairie de Dainville (6 Avenue Jean Watel à Dainville), en mairie d'Ecurie (63 Rue de Roclincourt à Ecurie), en mairie d'Etrun (2 Rue Aimé Mabilais à Etrun), en mairie de Fampoux (Place de l'Eglise à Fampoux), en mairie de Farbus (9 Rue de la République à Farbus), en mairie de Gavrelle (9 Route Nationale à Gavrelle), en mairie de Guémappe (Rue de Chersy à Guémappe), en mairie d'Hénin (1 Rue de Saint Martin à Hénin), en mairie de Mercatel (Rue de la mairie à Mercatel), en mairie de Monchy le Preux (1 Place de la Mairie à Monchy le Preux), en mairie de Mont Saint Eloi (3 Rue Montidien à Mont Saint Eloi), en mairie de Neuville Saint Vaast (1 Rue du Canada à Neuville Saint Vaast), en mairie de Neuville Vitasse (14 Grand Rue à Neuville Vitasse), en mairie de Roclincourt (Rue de Thélus à Roclincourt), en mairie de Saint Martin sur Cojeul (25 bis Rue Debeugny à Saint Martin Sur Cojeul), en mairie de Sainte Catherine (Place de la République à Sainte Catherine), en mairie de Saint Laurent Blangy (2 rue Laurent Gers à Saint Laurent Blangy), en mairie de Saint Nicolas lez Arras (9 Place Jean Jaurès à Saint Nicolas lez Arras), en mairie de Tilloy les Moflaines (46 Avenue Charles de Gaulle à Tilloy Les Moflaines), en mairie de Wailly (Rue de la Mairie à Wailly) et en mairie de Wancourt (1 rue Picardie à Wancourt) et en mairie de Willerval (La Place à Willerval).

De même, pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 13 mai 2019 à 9 heures au mercredi 26 juin à 17 heures 2019 inclus, le **dossier d'enquête publique** sera consultable dans des lieux d'information - sur borne informatique :

- En mairies d'Achicourt, d'Acq, d'Anzin Saint Aubin, de Beaurains, de Boisleux au Mont, de Dainville, d'Ecurie, de Fampoux, de Guémappe, d'Hénin, de Monchy le Preux, de Neuville Saint Vaast, de Saint Martin sur Cojeul, de Sainte Catherine, de Saint Laurent Blangy, de Saint Nicolas lez Arras, de Tilloy les Moflaines, de Wailly et de Wancourt.

Le public pourra présenter ses observations pendant toute la durée de l'enquête :

- Au siège de l'enquête : à la Communauté Urbaine d'Arras du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, exceptions faites des jours d'ouverture et de clôture de l'enquête publique (lundi 13 mai 2019, à partir de 9 heures et mercredi 26 juin 2019 à 17h00), sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commission d'enquête ou sur le registre numérique accessible depuis la borne informatique ;
- Dans les autres lieux d'enquête : en mairies d'Arras, de Bailleul Sire Berthoult, de Beaumetz les loges, d'Hénin-Sur-Cojeul, de Feuchy, de Maroeuil, de Thélus - sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commission d'enquête ou sur le registre numérique accessible depuis la borne informatique ;
- Sur le registre numérique qui sera accessible durant toute la durée de l'enquête, à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/plui39-cu-arras> où chacun pourra déposer ses observations et prendre connaissance de toute information éditée.
- Par mail à l'adresse suivante : [plui39-cu-arras@mail.registre-numerique.fr](mailto:plui39-cu-arras@mail.registre-numerique.fr). Il est précisé que l'envoi d'une observation sur cette adresse électronique fera l'objet d'une publication sur le registre numérique et sera consultable par tous en ligne.
- Par écrit et oral lors des permanences de la Commission d'enquête (voir article 7).
- Par voie postale au siège de l'enquête publique à : Monsieur Gérard GUILBERT, Président de la commission d'enquête du PLUI Communauté Urbaine d'Arras, Direction de l'Urbanisme La Citadelle, 146 allée du Bastion de la Reine CS 10345 62026 ARRAS Cedex

Le public pourra également présenter ses observations pendant toute la durée de l'enquête dans les lieux d'information suivants : en mairies d'Achicourt, d'Acq, d'Anzin Saint Aubin, de Beaurains, de Boisleux au Mont, de Dainville, d'Ecurie, de Fampoux, de Guémappe, d'Hénin, de Monchy le Preux, de Neuville Saint Vaast, de Saint Martin sur Cojeul, de Sainte Catherine, de Saint Laurent Blangy, de Saint Nicolas lez Arras, de Tilloy les Moflaines, de Wailly et de Wancourt sur le registre numérique accessible depuis la borne informatique ;

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête. Les observations du public sur les registres papier sont consultables dans les mairies où elles ont été déposées et sur le registre papier du siège.

Toute personne peut par ailleurs obtenir, sur sa demande et à ses frais, communication du dossier d'enquête publique auprès de M. le Président de la Communauté Urbaine d'Arras, dès la publication du présent arrêté d'ouverture et pendant toute la durée de l'enquête.

### Modalités pour rencontrer le commissaire enquêteur

La commission d'enquête, désignée à l'article 4 précité, pourra recueillir les observations du public lors des permanences suivantes :

Mairie	Jour	Date	Heures	Commune	Jour	Date	Heures	
Achicourt	mercredi	22/05/2019	De 14h00 à 17h00	CUA	mercredi	22/05/2019	De 9h00 à 12h00	
Acq	lundi	17/06/2019	De 15h00 à 18h00		Marœuil	lundi	13/05/2019	De 9h00 à 12h00
Agny	vendredi	07/06/2019	De 9h00 à 12h00		mercredi	26/06/2019	De 14h00 à 17h00	
Anzin-Saint-Aubin	mardi	11/06/2019	De 13h30 à 16h30		jeudi	06/06/2019	De 9h00 à 12h00	
Arras	vendredi	17/05/2019	De 9h00 à 12h00		Mercatel	mercredi	29/05/2019	De 14h00 à 17h00
	jeudi	20/06/2019	De 9h00 à 12h00		Monchy-le-Preux	mardi	11/06/2019	De 15h00 à 18h00
Athies	mardi	21/05/2019	De 14h00 à 17h00		Dainville	jeudi	23/05/2019	De 14h00 à 17h00
Bailleul-Sir-Berthoult	lundi	13/05/2019	De 14h00 à 17h00		mont St Eloi	jeudi	23/05/2019	De 14h00 à 17h00
	mercredi	26/06/2019	De 9h00 à 12h00		Neuville-Saint-Vaast	lundi	20/05/2019	De 14h00 à 17h00
Beaumetz-Les-Loges	mercredi	15/05/2019	De 9h00 à 12h00		Neuville-Vitasse	mercredi	29/05/2019	De 9h00 à 12h00
	samedi	15/06/2019	De 9h00 à 12h00	Roclincourt	mercredi	05/06/2019	De 9h00 à 12h00	
Beaurains	vendredi	17/05/2019	De 8h00 à 11h00	Écurie	mercredi	22/05/2019	De 9h00 à 12h00	
Boiry-Becquerelle	mardi	25/06/2019	De 14h00 à 17h00	Étrun	lundi	17/06/2019	De 10h00 à 13h00	
Boisleux au Mont	mercredi	05/06/2019	De 9h00 à 12h00	Fampoux	mercredi	19/06/2019	De 9h00 à 12h00	
Boisleux-Saint-Marc	jeudi	23/05/2019	De 9h00 à 12h00	Farbus	mercredi	05/06/2019	De 14h00 à 17h00	
Boyelles	jeudi	23/05/2019	De 14h00 à 17h00	Feuchy	lundi	13/05/2019	De 9h00 à 12h00	
CUA	Lundi	13/05/2019	De 9h00 à 12h00	Gavrelle	mercredi	26/06/2019	De 14h00 à 17h00	
				Guémappe	lundi	27/05/2019	De 14h00 à 17h00	
CUA	Lundi	13/05/2019	De 9h00 à 12h00	Hénin	vendredi	14/06/2019	De 9h00 à 12h00	
				Hénin-sur-Cojeul	mardi	18/06/2019	De 9h00 à 12h00	
CUA	Lundi	13/05/2019	De 9h00 à 12h00	Thélus	mercredi	15/05/2019	De 16h00 à 19h00	
				Wailly-Les-Arras	samedi	22/06/2019	De 9h00 à 12h00	
CUA	Lundi	13/05/2019	De 9h00 à 12h00	Willerval	mercredi	19/06/2019	De 14h00 à 17h00	
				Wancourt	vendredi	07/06/2019	De 14h00 à 17h00	

### Publicité de l'enquête

Un avis d'enquête sera publié au moins quinze jours avant le début de l'enquête et sera rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans la rubrique « annonces légales » de deux journaux diffusés dans le département ("La Voix du Nord" et "Terres et Territoires").

Cet avis sera en outre affiché au moins quinze jours à l'avance et durant toute l'enquête : - Au tableau d'affichage habituel du siège de la Communauté Urbaine d'Arras

- Au tableau d'affichage habituel des 39 communes de la Communauté Urbaine d'Arras concernées par le PLUI et dans des lieux publics

Plusieurs panneaux seront apposés sur le territoire de la CUA, 15 jours avant et durant toute la période d'enquête.

Un avis sera publié sur le site internet de la Communauté urbaine d'Arras : <http://www.cu-arras.fr>, quinze jours à l'avance et durant toute l'enquête.

L'accomplissement de ces mesures de publicité sera constaté par un certificat dûment daté et signé par Monsieur le Président de la Communauté Urbaine d'Arras ou les maires des 39 communes, chacun pour ce qui le concerne.

### Informations environnementales

En application de l'article R122-17 du Code de l'Environnement, et conformément à la décision de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) en date du 24 juillet 2018, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est soumis à évaluation environnementale. L'évaluation environnementale ainsi que l'avis de la MRAe, le cas échéant, seront intégrés dans le dossier soumis à enquête publique.

### Clôture de l'enquête, rapport et conclusions de la commission d'enquête

A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1<sup>er</sup>, les registres d'enquête seront mis à la disposition de la commission d'enquête et clos par celle-ci.

Dès réception du registre et des documents annexés, la commission d'enquête rencontre, dans la huitaine, la Communauté Urbaine d'Arras et lui communique les observations écrites et orales consignées dans le procès-verbal de synthèse. La Communauté Urbaine d'Arras dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

La commission d'enquête établira un rapport conforme à l'article R123-19 du code de l'environnement qui relatera le déroulement de l'enquête, examinera les observations recueillies et consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserve ou défavorables au projet.

Dans le délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, la commission transmettra à Monsieur le Président de la Communauté Urbaine d'Arras, les registres et pièces annexées, ainsi que son rapport et ses conclusions motivées. Elle transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions au Président du Tribunal Administratif. Le Président de la Communauté Urbaine d'Arras en transmettra copie à l'ensemble des maires et à Monsieur le Préfet.

### Mise à disposition du public du rapport et des conclusions

Dès leur réception, et pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique, les copies du rapport et des conclusions de la commission d'enquête seront tenues à la disposition du public :

- à la Communauté Urbaine d'Arras (la Citadelle, 146 Allée du Bastion de la Reine, CS 10345, 62026 Arras), à la Préfecture ainsi que dans chacune des mairies du territoire concernées, aux jours et heures habituels d'ouverture.
- Sur le site internet de la Communauté urbaine d'Arras : <http://www.cu-arras.fr>

Toute personne physique ou morale pourra demander à ses frais, communication de ce rapport et de ces conclusions.